



Montréal, le 11 janvier 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau
de transport
Dossier de la Régie : R-3888-2014**

Tel que mentionné lors de la rencontre préparatoire tenue le 19 décembre 2018 dans le dossier mentionné en objet et après considération des représentations des différentes participants, la Régie de l'énergie (la Régie) modifie l'échéancier relatif aux étapes à venir du dossier selon le document ci-joint.

Ainsi, la Régie retient, pour les deux phases du dossier, une seule et même période, soit du **13 au 16 mai 2019, à partir de 9h**, pour l'audition des preuves et, le cas échéant, des plaidoiries.

Advenant le cas où cette période s'avérerait insuffisante pour l'audition des plaidoiries, ces dernières devront être transmises par écrit le **21 mai 2019** pour le Transporteur et le **24 mai 2019** pour les intervenants. Le dépôt de la réplique du Transporteur est prévu, quant à lui, le **29 mai 2019**.

La Régie prévoit également une séance de présentation par le Transporteur de sa preuve portant sur la Phase 2B. Cette **présentation aura lieu le 11 mars 2019, à partir de 9h**, dans les locaux de la Régie. Elle se déroulera en présence du Transporteur, des intervenants et de la Régie incluant la formation au dossier. La présence à cette séance des témoins et des procureurs du Transporteur est donc requise.

Par ailleurs, dans l'éventualité de contestations de réponses données par le Transporteur aux demandes de renseignements, la Régie prévoit en traiter par voie d'audience. Elle demande ainsi aux participants de **réserver les journées du 1^{er} mars 2019 et du 5 avril 2019 pour les DDR de la Phase 2A et de la Phase 2B** respectivement.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

Échéancier relatif aux étapes à venir du dossier

Étapes	Phase 2A	Phase 2B
5 février 2019, 12h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) au Transporteur	
22 février 2019, 12h	Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur	
27 février 2019, 12h	Date limite pour le dépôt des contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR, si nécessaire	
1^{er} mars 2019, 12h	Audience sur les contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR, si nécessaire	
7 mars 2019, 12h		Date limite pour le dépôt de la preuve du Transporteur
11 mars 2019		Présentation par le Transporteur de sa preuve
20 mars 2019, 12h		Date limite pour le dépôt des DDR au Transporteur
1^{er} avril 2019, 12h		Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur aux DDR
3 avril 2019, 12h		Date limite pour le dépôt éventuel des contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR
5 avril 2019, 12h		Audience sur les contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR, si nécessaire
15 avril 2019, 12h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants	
26 avril 2019, 12h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants	
6 mai 2019, 12h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR	
13 au 16 mai 2019	Période de l'audience	
21 mai 2019, 12h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation écrite du Transporteur, si nécessaire	
24 mai 2019, 12h	Date limite pour le dépôt des argumentations écrites des intervenants, si nécessaire	
29 mai 2019, 12h	Date limite pour le dépôt de la réplique écrite du Transporteur, si nécessaire	

